

Coordonnées utiles en cas de problématique de logement ou impayé de loyer

- Les Maisons départementales des Solidarités du département :

Y est proposée l'intervention des assistants de service social de secteur en charge de la mise en œuvre des missions suivantes : Soutien social et accès à l'autonomie, accompagnement lié au logement, accès aux droits et aides financières.

MDS de L'Isle-Jourdain  
8, place du Foirail  
32600 L'Isle-Jourdain  
0531004500  
contactmdslisle-jourdain@gers.fr

MDS d'Auch  
14 Place du Maréchal Lannes  
32000 Auch  
0562671740  
contactmdsauch@gers.fr

MDS de Fleurance  
62 rue Adolphe Cadéot  
32500 Fleurance  
0581323520  
contactmdsfleurance@gers.fr

MDS de Condom  
4, rue Buzon  
32100 Condom  
0531004535  
contactmdscondom@gers.fr

MDS de Nogaro  
8, Avenue Cassou de Herre  
32110 Nogaro  
0531004600  
contactmdsnogaro@gers.fr

MDS de Mirande  
Boulevard Centulle III  
32300 Mirande  
0531004640  
contactmdsmirande@gers.fr

- Action Logement :

En cas de difficulté de paiement d'échéance de prêt immobilier ou de loyer, le service d'accompagnement social vise, après un diagnostic global de la situation, réalisé par un conseiller social et vérification de l'éligibilité à : - prévenir les expulsions ou les saisies immobilières, travailler sur les conséquences du surendettement,

- prévenir ou chercher des solutions pour les situations telles que séparation, sinistre, conflits familiaux
- favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des salariés cumulant des difficultés nécessitant un accompagnement. Salarié des entreprises du secteur privé (à partir de 10 salariés) ou agricole (à partir de 50 salariés), en CDD de plus de 3 mois ou CDI, intérimaire avec une mission en cours d'au moins 3 mois au moment de la sollicitation, ou si mission inférieure à 3 mois, avoir cumulé 600 heures dans les 12 derniers mois.

97 Boulevard Sadi Carnot  
32000 Auch  
0561145252

0970800800  
<https://www.actionlogement.fr/>

- Service Logement Habitat et Urbanisme, le Fonds Solidarité Logement ;  
Ce dispositif institué par la loi Besson du 31 mai 1990, est devenu un outil incontournable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).  
Outil d'insertion, il s'articule avec l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'exclusion et les politiques « habitat ». Ce fonds est destiné à accorder des aides financières ou à financer un accompagnement spécifique aux personnes éprouvant des difficultés pour accéder à un logement, pour s'y maintenir ou pour disposer des fournitures d'énergie, d'eau ou de téléphonie.

service-logement@gers.fr

- L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gers (ADIL 32)  
Offre au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'habitat.

05.81.32.35.05  
Bâtiment HQE 8I, route de Pessan BP 40571 32022 Auch Cedex 9  
contact@adil32.org